

Centre Hospitalier de Valençay Les tarifs, les aides

Les tarifs sont remis au moment de l'admission.
Ils sont révisibles :

- **Le tarif hébergement**, au moins une fois par an. La hausse annuelle retenue est appliquée au prorata du nombre de mois restants lorsque l'arrêté est pris après le 1^{er} janvier.
- **Le tarif dépendance**, peut être révisé si nécessaire, au vu de l'évaluation de la dépendance.

En cas de départ ou de décès, la tarification est établie jusqu'à ce que la chambre soit libérée. Pour réduire les frais de facturation, l'établissement et la famille peuvent convenir d'un lieu provisoire d'entreposage des meubles et effets personnels, arrangements pour une durée de 15 jours.

Les frais d'hébergement et de dépendance (ticket modérateur et éventuellement frais de dépendance restant à la charge du résident) sont payables à terme échu, par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou par prélèvement libellé automatique (sur demande : les frais de ce mode de paiement sont à la charge du résident).

Le recouvrement est effectué par le Trésor Public.

Les tarifs en vigueur

(Arrêté du Conseil Départemental de l'Indre
applicable au 1^{er} mai 2022)

Lits EHPAD	
Hébergement	
Chambre à 1 lit nouvel EHPAD	60,09€
Chambre à 1 lit EHPAD Le Nahon	59,03€
Chambre à 2 lits EHPAD Le Nahon	55,93€
Personnes âgées de moins de 60 ans	76,44€
Dépendance	
GIR 1 et 2	25,85€
GIR 3 et 4	16,40€
GIR 5 et 6 (ticket modérateur)	6,96€
Autres tarifs	
Forfait soin hospitalier	20,00€
Repas accompagnant	12,18€

Le Centre Hospitalier de VALENÇAY vous aide dans vos démarches, renseignez-vous auprès du service Accueil et Gestion des Séjours.

 **02 54 00 30 00**

Centre Hospitalier de Valençay
Les tarifs, les aides

Interruptions de séjour

En cas d'hospitalisation	- 72 h	+ 72 h	Au-delà des 21 jours
Frais d'hébergement	Frais dus	Frais réduits du montant du forfait journalier	Frais dus Au-delà de 21 jours
Bénéficiaires de l'Aide Sociale		Jusqu'à 21 jours	
Frais de dépendance GIR 1 à 4	Frais dus		Reste dû pendant les 30 premiers jours
Frais de dépendance GIR 5 et 6	Frais dus	Frais déduits	Frais déduits
En cas d'absence pour convenances personnelles	- 72 h	Jusqu'à 35 jours	Au-delà de 35 jours
Frais d'hébergement	Frais dus	Frais déduits du forfait journalier	Frais dus
Frais de dépendance GIR 1 à 4	Frais dus		

Les aides possibles

Part hébergement	Attribution	Organisme
Aide au logement	Sous conditions de ressources (Chambres de moins de 2 lits)	Caisse d'Allocations Familiales ou MSA
Aide sociale	Sous conditions de ressources	Conseil Départemental du département du dernier domicile et J.A.F. du Tribunal de G.I. (si obligés alimentaires)
Part dépendance	Attribution	Organisme
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	Sous conditions de ressources Pour les GIR 1 à GIR 4	Conseil Départemental du département du dernier domicile
Aide Sociale	Sous conditions de ressources	Conseil Départemental du département du dernier domicile et J.A.F. Tribunal de G.I. (si obligés alimentaires)

IMPORTANT :

L'octroi de l'aide est subordonné au dépôt d'un dossier auprès du Conseil Départemental qui engage, en outre, une fois par an, l'actualisation du dossier.

En l'absence de prise en charge ou de suite donnée par le Résident, le Centre Hospitalier de VALENCAY facture au résident les tarifs dépendance du GIR 1-2.